

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No. : R-3815-2012
(R-3773-2011)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

-et-

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Intervenantes

AUTORITÉS DE SCGM AU SOUTIEN DE LA

DEMANDE DE RÉVISION
(Art. 37 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*)

A. LÉGISLATION

1. *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., c. R-6.01, art. 5, 18, 25, 32, 37, 48 et 49;
2. *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, c. R-6.01, r. 4, art. 11 et 12;

B. AUTORITÉS

3. *Épiciers unis Métro-Richelieu inc. c. Régie des alcools, des courses et des jeux*, [1996] R.J.Q. 608 (C.A.);
4. *Tribunal Administratif du Québec c. Godin*, [2003] R.J.Q. 2490 (C.A.);
5. *Hydro-Québec*, 27 juillet 2005, D-2005-132;
6. *Ville de Murdochville et Hydro-Québec*, 3 août 2012, D-2012-096;
7. *Hydro-Québec*, 7 mars 2003, D-2003-49;
8. D. LEMIEUX, « La nature et la portée du contrôle judiciaire », dans *École du Barreau du Québec, Collection de droit (2011-2012)*, vol. 7 – Droit public et administratif, Cowansville, Yvon Blais, 2011, p. 210;
9. *Hydro-Québec et S.É./AQLPA*, 6 novembre 2007, D-2007-125;
10. *Fédération canadienne de l'entreprise indépendante*, 27 février 2003, D-2003-40;

11. *Union des consommateurs*, 27 février 2003, D-2003-41;
12. *Société en commandite Gaz Métropolitain*, 24 avril 2001, D-2001-109;
13. *Société en commandite Gaz Métro*, 7 décembre 2009, D-2009-156;
14. *Gaz Métropolitain*, 5 avril 1993, D-93-14;
15. *Hydro-Québec*, 2 mars 2012, D-2012-021;
16. *Hydro-Québec*, 26 février 2010, D-2010-020;
17. *Hydro-Québec*, 24 septembre 1998, D-98-88;
18. *Hydro-Québec*, 12 juin 1998, D-98-39;
19. *Hydro-Québec*, 11 mai 2009, D-2009-057;
20. *Hydro-Québec*, 15 février 2008, D-2008-019;
21. *Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et Hydro-Québec*, 11 novembre 2003, D-2003-209;
22. *Hydro-Québec*, 21 mai 2003, D-2003-93;
23. *Club de Golf St-Jean-De-Matha c. Régie de l'énergie*, 2008 QCCS 6223;
24. *Union des consommateurs et Hydro-Québec*, 11 octobre 2006, D-2006-144;
25. *Comité d'appel du Bureau provincial de médecine c. Chèvrefils*, [1974] C.A. 123;
26. *Forget c. Terrebonne (Ville de)*, J.E. 2003-982 (C.Q.);
27. *Laganière c. Commission de protection du territoire agricole du Québec*, J.E. 92-1363 (C.Q.);
28. *Grenier c. Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke*, 2010 QCCQ 9397;
29. Y. OUELLETTE, *Les Tribunaux administratifs au Canada – Procédure et preuve*, Montréal, Thémis, 1997, p. 443-452;
30. *Dion c. Canada (Ministre du Revenu national)*, D.T.E. 98T-870 (C.A.F.);
31. *Erzsebet Schneider et Hydro-Québec*, 22 juillet 2004, D-2004-148;
32. *Hydro-Québec*, 3 août 2012, D-2012-097;
33. *Société en commandite Gaz Métro*, 19 juillet 2012, D-2012-084;
34. *Société en commandite Gaz Métro*, 7 juin 2012, D-2012-068;
35. *Hydro-Québec*, 22 mars 2012, D-2012-031;
36. *Société en commandite Gaz Métro et Hydro-Québec, Association québécoise de la production d'énergie renouvelable*, 25 mai 2007, D-2007-58;

37. D. LEMIEUX,, *Le contrôle judiciaire de l'action gouvernementale*, Brossard, CCH, 2012 (feuilles mobiles), para. 45-050, p. 2,915;

Montréal, le 12 novembre 2012

Norton Rose Canada SENCRL, srl

NORTON ROSE CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Procureurs de **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ**
MÉTRO

Me Éric Dunberry
Me Marie-Christine Hivon
Bureau 2500
1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 1R1
Tél. ED: (514) 847-4492
Tél. MCH : (514) 847-4805
Télec. : (514) 286-5474
eric.dunberry@nortonrose.com
marie-christine.hivon@nortonrose.com

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Me Hugo Sigouin-Plasse
Me Vincent Regnault
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Tél. : (514) 598-3102
Télec. : (514) 598-3839
adresse courriel pour ce dossier :
dossiers.reglementaires@gazmetro.com